

APPEL A PROJETS

Création d'activités

« ENTREPRENEURIAT SOCIAL EN LORRAINE »

Région Lorraine - Pôle entreprises
Secteur de l'Economie Sociale et Solidaire et des petites entreprises

❖ CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

La Région Lorraine a initié en 2009, une réflexion sur l'entrepreneuriat social.

Un groupe de travail composé de l'Union régionale des entreprises d'insertion, de l'Union régionale des SCOP de l'Est, de Lorraine initiative, sous le pilotage du Pôle lorrain de l'utilité sociale, a établi une définition de « l'entrepreneuriat social en Lorraine ». Les critères ainsi précisés, sont repris par cet appel à projets, afin de qualifier les bénéficiaires potentiels.

❖ OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

La Région Lorraine par cet appel à projets souhaite favoriser l'entrepreneuriat social, l'accompagner dans sa démarche d'innovation, inviter à l'expérimentation de nouvelles formes de gouvernance, encourager les entrepreneurs à s'inscrire dans une démarche interne et/ou externe portée par des valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire. La Région souhaite par cette initiative dynamiser une économie de proximité entreprenante et créatrice d'emplois.

Cet appel à projets doit permettre de :

- favoriser la création de nouvelles entreprises, ou d'activités nouvelles au sein d'entreprises existantes, génératrices d'emplois en Lorraine,
- faire émerger des réponses innovantes et durables à des besoins/aspirations identifiés sur le territoire lorrain,
- promouvoir les valeurs de l'entrepreneuriat social sur le territoire régional par l'émergence de projets structurants,
- inciter au renouvellement des modes de management, de gouvernance... pour une meilleure écoute des salariés, à innover dans l'offre de service au bénéfice des clients et partenaires,
- soutenir les projets de création d'activité économique qui par leur objet ou leur mode d'organisation et de production créent du lien social, participent à l'intérêt général, améliorent la qualité de vie, invitent à la mutualisation d'acteurs du territoire.

❖ LES BENEFICIAIRES

Cet appel à projets est ouvert aux structures et entreprises répondant à la définition de « l'entrepreneuriat social en Lorraine » élaborée par le Collectif de l'entrepreneuriat social, initié par la Région Lorraine et la Caisse des dépôts :

Structures concernées :

- Siège social principal de la structure bénéficiaire, en Lorraine.
- L'appel à projets est potentiellement ouvert à tous les statuts d'entreprises connus, sous réserve que l'entreprise corresponde aux critères de l'entrepreneuriat social en Lorraine, énoncés ci-après,
- La structure doit être employeuse.
- La structure doit être créatrice de biens et /ou services sur le territoire lorrain.

Définition de « l'entrepreneuriat social en Lorraine » :

- **Critères du projet économique – IMPERATIFS :**
 - production de biens, prestation de services ou activités commerciales
 - hybridation des ressources
 - ressources issues pour 30% au moins de la facturation
 - réponse à une demande ou clientèle (particuliers et professionnels)
 - pratique des prix du marché
 - prise de risque individuelle ou collective
 - modèle économique viable, le projet doit démontrer sa pérennité
 - création d'emploi (hors emploi du dirigeant)
- **Finalité collective, sociale ou sociétale – à expliciter :**
 - lutter contre l'exclusion (chômage, pauvreté, handicap...) par la création ou le maintien d'emplois envers un public fragile (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA et autres personnes prises en charge au titre de l'aide sociale, aux jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, aux personnes reconnues comme handicapées)
 - valoriser le territoire lorrain, son patrimoine, son environnement, son savoir-faire
 - garantir un juste revenu aux producteurs (commerce équitable, y compris de proximité)
 - développer du lien social, contribuer à l'amélioration du cadre de vie des Lorrains
- **Une gouvernance participative – inscription IMPERATIVE dans les statuts d'au moins un item :**
 - implication/participation, avec droit de vote des salariés dans les instances de décision
 - rémunération limitée du capital
 - création de réserves impartageables
 - excédents investis au service du projet et de l'activité
 - inscription d'une échelle des salaires dans les statuts

Sont exclus de cet appel à projets :

- Les structures ne répondant pas à la définition de « l'entrepreneuriat social », telle que détaillée,
- Les collectivités locales

Ne seront pas pris en compte :

- Les études de faisabilité et/ou audits trop en amont ne permettant pas d'apprécier si le projet correspond aux critères,
- Les projets développant des actions se déroulant hors du territoire français,
- Les activités à caractères événementiels (manifestation), même récurrents,
- Les projets à vocation sociale et/ou sociétale sans caractère économique avéré,

- Les activités ne générant pas d'emplois salariés contractualisés,
- Les projets portés par des auto-entrepreneurs, des entreprises individuelles.

❖ PRINCIPES LIES A LA NATURE DES PROJETS

- Le projet doit générer une création d'activité nouvelle au sein d'une entreprise existante, ou la création d'une entreprise nouvelle,
- L'activité concernée ne doit pas être délocalisable, et s'inscrire dans un partenariat territorial (ce partenariat n'étant pas contraint au territoire lorrain),
- Le projet doit promouvoir des valeurs de solidarité et de lien social,
- Le projet doit démontrer les conditions de sa solvabilité pour assurer la pérennisation de l'activité économique et sa capacité à créer et pérenniser de l'emploi,
- Le projet doit s'inscrire avec cohérence dans la stratégie d'entreprise et répondre à des attentes spécifiques des salariés, des partenaires, des usagers, des clients...
- Le projet doit donner lieu à la déclinaison adaptée d'un modèle connu ou à la création d'un modèle inédit transposable.

❖ NATURE DE L'INTERVENTION REGIONALE

Les projets sélectionnés se verront dotés d'une subvention régionale plafonnée à 30 000 €, dans la limite des budgets disponibles.

Elle pourra prendre la forme :

- ✓ D'une aide financière :
 - pour la réalisation d'une étude de faisabilité et/ou audit, la création d'outils de communication spécifiques et originaux - dans la limite de 50% des devis présentés
 - pour la création d'un emploi ETP en CDI – montant maximum de 4 000 € par emploi créé
 - pour l'acquisition d'outils et matériaux liés directement au projet, sauf consommable et bâtiments (rénovation, construction, aménagement) - dans la limite de 50% du total des devis présentés.

(Les devis doivent être présentés HT et/ou TCC, selon le régime d'assujettissement de l'entreprise).

L'aide régionale est octroyée dans le cadre du régime des aides dites «de minimis » conformément au règlement n° 1998-2006 du 15 décembre 2006 de la Commission Européenne. Ces dispositions autorisent le cumul des subventions concernées par ce régime dans la limite de 200 000 € / 3 ans.

Le commencement d'exécution du projet devra intervenir au plus tard dans un délai de 12 mois après la décision d'attribution de l'aide régionale.

L'aide fera l'objet d'une convention engageant le bénéficiaire et la Région Lorraine.

❖ PROCEDURE DE SELECTION DES PROJETS

L'ensemble des candidatures complètes et répondant pleinement aux critères de l'appel à projets sera soumis à un Comité de sélection composé de professionnels sous la présidence institutionnelle de la Région Lorraine – personne nommée ou son (sa) représentant(e) :

- Madame la Vice-Présidente déléguée à l'action régionale relevant de l'économie des entreprises,
- Madame la Conseillère régionale déléguée à l'Economie Sociale et Solidaire,
- Madame la Présidente de la CRES de Lorraine,
- Monsieur le Président de Lorraine active,
- Monsieur le Président de Lorraine initiative,

- Monsieur le Président de l'UREIL,
- Monsieur le Président du PLUS,
- Un représentant du Pôle culture, sport, santé et vie associative de la Région,
- Un représentant du Pôle écologie de la Région.

Le Comité de sélection aura pour mission d'évaluer et d'émettre un avis sur les dossiers au regard des critères de l'appel à projets et ses finalités.

Le Comité portera un regard croisé sur les dossiers, en veillant à ne pas pénaliser un territoire ou un secteur économique.

La pertinence du projet présenté et sa cohérence avec la stratégie globale de la structure sera étudiée.

Le caractère innovant pour le territoire, et au-delà pour l'entrepreneuriat en tant que tel, sera privilégié.

Le cas échéant et selon la spécificité du projet ou de l'activité, la Région Lorraine pourra faire appel à un expert.

Les demandes seront acceptées dans la limite des crédits disponibles. Dans le cadre de cet appel à projets l'aide régionale ne présente aucun caractère d'automatisme au regard des critères inscrits dans le présent dispositif.

❖ CALENDRIER

Le porteur de projet devra être accompagné par un acteur de la Chaîne régionale d'appui à la création et reprise d'entreprises au moins et/ou par un des membres du Collectif de l'entrepreneuriat social (URSCOP de l'EST, UREIL, PLUS, Lorraine initiative).

Les dossiers de candidature devront avoir été transmis avant le 31 janvier 2012 au plus tard. Seuls les dossiers comportant des devis seront recevables (aucune facture antérieure à la date de réception du dossier ne pourra être prise en compte). La date de réception des dossiers au Conseil Régional de Lorraine vaudra autorisation de démarrage du projet et portera éligibilité des dépenses engagées à partir de cette date, mais ne préjuge pas d'un soutien financier au titre de cet appel à projets.

Tout dossier de candidature réceptionné par le Conseil Régional de Lorraine, après cette date ou incomplet ne pourra être accepté, quel que soit le motif.

Si l'entreprise est/a été bénéficiaire d'une aide régionale sur les exercices précédents, elle devra avoir soldé son dossier pour être éligible à cet appel à projets.

Toute entreprise se portant candidate au présent appel à projets s'engage à ne pas répondre à un autre appel à projets régional ou demande d'intervention régionale qui porterait sur les mêmes dépenses.

Un dossier type de candidature à remplir par le porteur de projet sera disponible auprès du Pôle entreprises, chargée de mission ESS : aurelie.marand@lorraine.eu

Déposer ou envoyer le dossier de candidature en 1 exemplaire complet à :

Monsieur le Président

Conseil Régional de Lorraine

Pôle Entreprises

Secteur de l'Economie Sociale et Solidaire et des Petites Entreprises

Place Gabriel Hocquard

BP 81 004

57 036 METZ Cedex 1



DOSSIER DE CANDIDATURE

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER DE CANDIDATURE :

- attestation relative aux obligations fiscales et sociales (cf annexes)
- attestation d'assujettissement à la TVA
- extrait d'immatriculation de l'entreprise au RM (D1 signé par le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat) et RCS (Kbis) pour les entreprises commerciales et de services de moins de 2 mois dûment signé
- un exemplaire mis à jour (daté et signé) des statuts de la structure + les précédents statuts si ces derniers ont fait l'objet de modifications sociales et sociétales importantes récemment
- un RIB professionnel original
- les 2 dernières liasses fiscales
- le mode de financement du projet
- les devis (HT/TTC) datés et détaillés des investissements matériels à réaliser hors frais liés à des prestations de service (installation, formation, déplacement transport...)
- les devis (HT/TTC) datés et détaillés des études, outils de communication programmés
- le cas échéant, l'attestation de reconditionnement à neuf avec garantie d'un an pour les matériels d'occasion et la déclaration émise par le vendeur attestant de l'origine du matériel et confirmant que le matériel n'a pas été acquis au moyen d'une aide nationale ou communautaire dans les 7 dernières années
- le cas échéant, le dernier rapport d'activité approuvé en Assemblée générale
- le cas échéant, copie de la déclaration de création de la structure parue au JO
- le cas échéant, la copie des prêts bancaires, prêts d'honneurs, crédit-bail attestant des modes de financement des investissements
- le cas échéant, la copie des contrats de travail des emplois créés au dépôt du dossier, et/ou fiches de postes dont l'amplitude horaire subirait une modification dans le cadre du projet

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier, une fausse déclaration pouvant entraîner la non recevabilité de la demande.

Fait à :

Le :

Nom et signature du représentant légal :

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Nom ou dénomination sociale :

Adresse du siège social :

Autres établissements (adresse à préciser) :

Nom et prénom, rôle dans l'entreprise, du contact en charge du dossier :

Téléphone :

Courriel :

Activité :

Zone de diffusion des services/produits, avant projet :

Pourcentage des ressources de la structure issues de la facturation, avant projet :

Forme juridique (date de création) :

N° SIRET :

Code NAF :

Immatriculation au RM :

Immatriculation au RCS :

Répartition du capital social :

Identité	Montant de la participation	Eventuelles participations dans d'autres sociétés

Nom et Prénom du Dirigeant de l'entreprise ou Président de l'association :

NOM	Prénom	Fonction	Téléphone (ligne directe)

Effectifs, avant projet, de l'entreprise (préciser les types de contrats) :

PRESENTATION DU PROJET

Historique de la structure et de son activité (évolutions économiques, juridiques et financières, développement de l'offre...) / Inscription du projet dans le développement de la structure :

Description du projet :

Portée sociale et sociétale du projet, plus-value :

- réponse à un besoin/aspiration/demande
- démarche interne/externe engagée
- outils/investissements (détailler)

Critères de l'entrepreneuriat social en Lorraine priorisés dans le projet (justifier) :

Principaux fournisseurs (en%) :

Principaux clients (%) et stratégie commerciale :

Principaux concurrents – le projet existe-t-il déjà en Lorraine ? dans une autre région ? (détailler) :

Nombre et nature des postes de travail créés et/ou pérennisés (temps de travail, qualification, type de contrat....) :

Partenaire(s) financier(s) du projet, acquis et en cours (financement solidaire, banque, aides publiques...) – montants sollicités :

Précisions complémentaires que vous souhaitez apporter....

PLAN DE FINANCEMENT

		ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
BESOINS	A. Investissements			
	Frais d'établissement			
	Constructions neuves			
	Acquisition d'immeubles			
	Travaux de rénovation			
	Acquisition de matériels			
	B. Autres investissements			
	TOTAL DES INVESTISSEMENTS			
	C. Autres besoins			
	Accroissement du besoin en fonds de roulement			
	Distribution de dividendes			
	Remboursement d'emprunts anciens yc crédit-bail			
	Rembours. d'emprunts nouveaux - crédit-bail			
	TOTAL DES BESOINS			
RESSOURCES	A. Apports en fonds propres			
	<i>dont capital</i>			
	<i>dont comptes courants bloqués</i>			
	<i>dont prêts d'honneur</i>			
	B. Autofinancement			
	<i>dont résultat net comptable</i>			
	<i>dont amortissements</i>			
	C. Aides publiques			
	Subventions			
	Autres financements publics			
	D. Concours bancaires ou privés			
	Emprunts			
	Crédit-bail			
	TOTAL DES RESSOURCES			
	Balance (ressources - besoins)			
	Balance cumulée			

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

	DERNIER EXERCICE CONNU	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
PRODUITS				
CHIFFRE D'AFFAIRES				
Dont vente de produits finis				
Dont prestations de service				
Produits financiers				
Produits exceptionnels				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL PRODUITS				
CHARGES				
ACHATS				
Dont Matières Premières				
Dont marchandises				
CHARGES EXTERNES				
Dont loyer				
Dont fournitures non stockées (eau, gaz, électricité)				
Dont entretien et réparation				
Dont assurance, honoraires				
Autres				
IMPOTS ET TAXES				
CHARGES DE PERSONNEL				
Dont rémunération et charges sociales des salariés				
Dont prélèvement du dirigeant				
Dont charges sociales du dirigeant				
CHARGES FINANCIERES				
Intérêt des emprunts				
Crédit-bail				
DOTATION AMORTISSEMENT ET PROVISIONS				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
TOTAL CHARGES				
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION				
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT(CAF)				
RESULTAT				

MODELES D'ANNEXES

ATTESTATION D'APPORT EN NUMERAIRE

*A remplir par le chef d'entreprise et à faire valider par l'organisme bancaire partenaire
ou par l'expert-comptable.*

Je soussigné M.

agissant au nom de l'entreprise

en qualité de

certifie sur l'honneur que :

l'apport personnel en numéraire dans l'entreprise est de : €
ou le capital social de l'entreprise est libéré en numéraire à hauteur de :€

Fait à _____ le _____
(Qualité et Signature)

Madame / Monsieur

agissant au nom de (banque ou expert-comptable)

atteste que l'apport en numéraire à la création dans l'entreprise individuelle est de €
ou que le capital libéré en numéraire à la création dans l'entreprise est de €
Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____ le _____
(Signature + cachet de la banque ou de l'expert-comptable)

ATTESTATION D'ABSENCE DE PROCEDURE

Je soussigné

représentant

en qualité de

1. Certifie que l'entreprise ne connaît actuellement aucun retard du point de vue de ses obligations fiscales et sociales.
2. Certifie que l'entreprise ne fait pas l'objet d'une procédure collective.
3. Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à le
(Qualité et signature)

TABLEAUX RECAPITULATIFS DES EMPLOIS CREES/PERENNEISES

EMPLOIS PERENNEISES	Nom	Nature du contrat ¹	Durée du travail ²	Fonction

EMPLOIS CREES	Nom	Nature du contrat ¹	Durée du travail ²	Fonction

Fait à le
(Signature +cachet de la banque ou de l'expert-comptable)

¹ Indiquer s'il s'agit d'un CDI ou d'un CDD, CDDI...

² Indiquer s'il s'agit d'un temps plein ou d'un temps partiel (taux)